



DIDIER / LIVRE POUR LE MONDE

# « Je ne pensais pas que d'autres agriculteurs essaieraient de me faire la peau » : le combat d'un paysan breton pour garder ses terres

Par Nicolas Legendre

Publié aujourd'hui à 05h29, mis à jour à 11h45

Réservé à nos abonnés

Favoris  Partage

**ENQUÊTE | Bastien Moysan, agriculteur à Daoulas dans le Finistère, lutte pour acquérir les terres qu'il cultive depuis des années face à des exploitants aux moyens bien plus importants.**





Bastien Moysan, dans son exploitation de Daoulas (Finistère), le 23 octobre. DIDIER OLIVRE POUR LE MONDE

Son sourire, qui lui confère un visage poupon, se prolonge fréquemment en un rire franc. Même lorsqu'il évoque un sujet grave, cette jovialité ne quitte pas Bastien Moysan. Mais elle s'atténue parfois, et cela témoigne du trouble qui mine ce paysan breton depuis des mois.

« *Ce sont des salauds...* », dit-il, sans hausser le ton, à propos de ceux qui ont tenté de lui « *piquer* » les parcelles qu'il exploite à Daoulas (Finistère), à 20 kilomètres de Brest, entre l'Atlantique et les monts d'Arrée. Cet homme de 39 ans, père de trois enfants, a vécu au printemps un épisode digne de *La Terre*, fresque rurale dans laquelle Emile Zola décrit les luttes acharnées de villageois ivres de possession foncière. Le soutien qu'il a reçu à cette occasion atteste d'une opposition entre deux visions de l'agriculture. D'un côté, les tenants du système industriel productiviste ; de l'autre, les partisans de modèles « alternatifs ».

Tout commence le 21 mai, dans le bureau feutré d'un notaire brestois. La vente aux enchères prévue ce jour-là doit sceller le destin de 30 hectares de terres labourables, bois et zones humides appartenant à huit propriétaires différents,

membres d'une même famille – celle de Bastien Moysan –, mais qui ne sont jamais parvenus à s'entendre sur le partage.

## Dépossédé en toute légalité

Ledit Bastien, fils d'un des indivisaires, exploite une partie de ces terres depuis 2004. Il est persuadé que personne d'autre ne cherchera à les acheter et pense disposer d'assez d'argent (45 000 euros prêtés par sa banque) pour les acquérir

au prix du marché et, ainsi, pérenniser son activité. Il se trompe : quatre autres prétendants, parmi lesquels trois voisins à la tête de très grandes exploitations, sont intéressés. L'un enchérit. Les autres aussi. Et ainsi de suite, une heure et demie durant, dans une ambiance « *épouvantable* », d'après un témoin. Montant de la dernière offre : 100 000 euros. Le jeune paysan, médusé, est dépossédé en toute légalité de son outil de travail. 100 000 euros, pour lui, c'est « *dix ans de salaire* ».



La ferme du Guerniec, à Daoulas (Finistère), le 23 octobre. Didier Olivre pour "Le Monde"

La ferme du Guerniec, modeste bâtisse en pierre entourée de hangars agricoles, occupe les hauteurs d'une colline entre la voie ferrée Quimper-Brest et une route nationale. Bastien Moysan, qui a repris les terres, cultivées jadis par ses parents, y a développé une activité à rebours du modèle agro-industriel.

Actuellement en conversion biologique, il élève seul (sa compagne travaille à l'extérieur) une vingtaine de vaches et autant de porcs de races rustiques. Il cultive aussi des variétés anciennes de blé et pratique la pêche à pied professionnelle sur les estrans finistériens, où il prélève palourdes, huîtres, coques et autres tellines. Adhérent à la Confédération paysanne, il est connu dans le secteur, notamment pour avoir participé, au début des années 2010, à la

« Je ne pensais pas que d'autres agriculteurs essaieraient de me faire la peau » : le combat d'un paysan breton pour garder ses terres dans le secteur, notamment pour avoir participé, au début des années 2010, à la création d'un magasin de producteurs à Daoulas.

---

## Lire aussi

[La grande bascule vers le bio de l'agriculture française](#)

---

## « Les sans-nom »

Bastien Moysan assure avoir bénéficié, à l'origine, d'un « *accord tacite* » de sa grand-mère et de sa grand-tante pour exploiter ces terres. Il a cotisé à la Mutualité sociale agricole (MSA) dès son installation, mais sans effectuer les formalités nécessaires à la régularisation de sa situation foncière. « *Je ne voulais pas entrer en conflit avec les membres de ma famille, qui sont déjà en conflit entre eux à ce sujet* », précise-t-il.

Ce fut son erreur. S'il avait payé un bail, même symbolique, ou s'il avait fait valoir ses droits auprès des propriétaires avant la vente aux enchères, il aurait pu préempter les parcelles. Ce qui aurait, de fait, refréné l'appétit des voisins. Tout en reconnaissant une « *part de responsabilité* » dans la situation, il précise : « *Je ne pensais pas que d'autres agriculteurs essaieraient de me faire la peau !* »

## « Pour enchérir sur un paysan et sa famille, faut pas avoir d'honneur », affirme Bastien Moysan

Ces voisins, il les appelle « *les sans-nom* ». Car, affirme-t-il, « *pour enchérir sur un paysan et sa famille, faut pas avoir d'honneur* ». En l'occurrence, il s'agit de deux « *gars du coin* » qui envisagent de créer un élevage de chèvres et, surtout, de trois « *gros* », comme on qualifie dans les campagnes les propriétaires de fermes importantes. Deux d'entre eux cultivent de la pomme de terre et des échalotes. Le troisième possède, avec son frère, l'une des plus grandes exploitations du Finistère : pommes de terre, élevages de porcs hors-sol et élevage laitier sur 700 à 1 000 hectares, selon les sources (soit de dix à quinze fois la superficie moyenne des fermes françaises).

Pourquoi les uns et les autres souhaitent-ils accroître leur surface exploitée ?

Est-ce pour satisfaire aux critères environnementaux de la politique agricole

est-ce pour saisir aux critères environnementaux de la politique agricole commune (PAC) en ajoutant des prairies et autres jachères à leur assolement ? Pour disposer de surfaces d'épandage de lisier supplémentaires ? Pour spéculer sur des zones qui deviendront peut-être, un jour, constructibles ? Pour tout cela à la fois ? Aucun des intéressés ne s'est exprimé publiquement sur l'affaire et aucun n'a souhaité répondre au *Monde*.



Bastien Moysan, dans son exploitation de Daoulas (Finistère), le 23 octobre. Didier Olivre pour "Le Monde"

## « Guerre des terres »

A Daoulas, comme ailleurs, la « guerre des terres » n'est pas un phénomène nouveau. Mais l'agrandissement continu des exploitations, corollaire du système productiviste, crée une disproportion entre les « gros », disposant du capital et des appuis juridiques, voire politiques, pour s'agrandir, et les « petits » – jeunes agriculteurs, notamment –, qui peinent parfois à accéder au foncier. Entre 1988 et 2019, le nombre de fermes a diminué de moitié dans l'Hexagone, alors que leur surface moyenne a doublé.

L'Etat, cependant, a mis en place des dispositifs destinés à limiter la spéculation

L'Etat, cependant, a mis en place des dispositifs destinés à limiter la spéculation foncière. Les sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (Safer), organismes privés sous tutelle ministérielle, ont notamment pour mission de favoriser les installations de jeunes exploitants et la pérennisation des fermes existantes. Ils ont la possibilité de préempter des terres mises en vente, de réviser les prix à la baisse et de choisir (après délibération d'un comité représentatif de la profession) le bénéficiaire.

Résultat : en 2016, en France, un hectare de terre agricole se négociait en moyenne 6 000 euros, contre 9 100 euros en Pologne et 63 000 euros aux Pays-Bas, pays dans lesquels ce genre de régulation n'existe pas.

## **« Il y a toujours eu une concurrence pour l'accès au foncier, explique Hervé Le Saint. Mais l'apparition des montages sociétaires et la financiarisation amplifient le problème »**

Ces mécanismes ne sont pas infaillibles. La loi Bussereau, votée en 2006, a partiellement détricoté certains acquis en matière d'égalité d'accès au foncier. En permettant à des actionnaires de sociétés agricoles de céder jusqu'à 99 % de leurs parts sans que la Safer dispose d'un droit de regard sur la transaction, elle a rendu le régulateur en partie aveugle. Depuis, le marché s'est opacifié et financiarisé.

*« Il y a toujours eu une concurrence pour l'accès au foncier, explique Hervé Le Saint, vice-président de la Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles du Finistère (FDSEA) et administrateur de la Safer dans ce département. Mais l'apparition des montages sociétaires et la financiarisation amplifient le problème. »*

Parmi « les sans-nom » opposés à Bastien Moysan figurent plusieurs membres de cette même FDSEA. Mais les instances départementales de ce puissant syndicat n'ont pas exprimé de soutien à leurs adhérents dans cette affaire. « Je ne partage pas nécessairement la façon de procéder », dit sobrement M. Le Saint à propos des surenchères.

---

### **Lire aussi**

## Un « risque d'accaparement des terres agricoles » en France

Bien souvent, de tels conflits se traitent dans le secret des offices notariaux et le silence des rancœurs paysannes. Celui-ci est différent : il a fait grand bruit. Après la vente aux enchères, le paysan et ses proches organisent une réunion d'information à Daoulas. Deux cents personnes se pressent dans une salle municipale de cette bourgade de 1 800 habitants. Un comité de soutien est créé. Les médias s'en mêlent.

Le maire, ainsi que le député (La République en marche) Richard Ferrand, par ailleurs président de l'Assemblée nationale, se positionnent en faveur du jeune agriculteur. Une pétition, demandant à ce qu'il puisse conserver ces terres est mise en ligne. A ce jour, elle a recueilli près de 80 000 signatures.



Les cochons de Bastien Moysan, à Daoulas (Finistère), le 23 octobre. Didier Olivre pour "Le Monde"

### « Point de crispation »

Cette affaire illustre – de façon presque caricaturale – certaines fractures au sein de la profession agricole, ainsi qu'entre le monde agricole et la société civile.

En Bretagne, haut lieu du productivisme mais aussi de la conversion

d'exploitations à l'agriculture biologique (leur nombre a triplé dans la région entre 2009 et 2019), l'approche « conventionnelle » est de plus en plus contestée. « *On sent un point de crispation entre les gens qui ont pris conscience des enjeux environnementaux et ceux qui continuent de fonctionner avec le vieux modèle* », confie Gilles Calvez, maire (sans étiquette) de Logonna-Daoulas, commune voisine de Daoulas.

Localement, ces tensions sont exacerbées par les pollutions récurrentes des écosystèmes maritimes liées, au moins en partie, aux activités agricoles. Le territoire de Daoulas borde la rivière du même nom, qui forme un estuaire lové dans le fond de la rade de Brest. Depuis le début des années 2010, la pêche à pied y est interdite plusieurs mois par an, du fait de diverses contaminations et pullulations d'algues.

---

### Lire aussi

[En Bretagne, l'angoisse des algues vertes ravivée](#)

---

En 2019, le cours d'eau et ses affluents ont connu trois pollutions majeures : des rejets d'une station d'épuration et deux déversements accidentels de lisier. Le dernier incident en date a entraîné une mortalité presque totale des poissons sur plus de 8 kilomètres. Pour Bastien Moysan, c'est la double peine : à la menace pesant sur ses terres s'ajoute l'impossibilité de pêcher sur « son » territoire. Il doit désormais pousser jusque dans les baies d'Audierne ou de Morlaix, à une heure en voiture de son domicile.

**« L'agriculture conventionnelle est un éléphant. Nous, on est des moustiques. L'éléphant a pris l'habitude de nous écraser d'un grand coup de trompe. Mais les temps changent », constate Thierry Larnicol**

Thierry Larnicol, membre de son comité de soutien, est exaspéré par cette situation. L'activité de ce producteur et négociant en coquillages, également

vice-président de la commission mer et littoral du Pays de Brest, est impactée par la détérioration des milieux. Il déplore un « *modèle agricole arrivé en fin de cycle et qui détruit une grande partie de l'environnement* » mais constate, lui aussi, une évolution : « *L'agriculture conventionnelle est un éléphant. Nous, on est des moustiques. L'éléphant a pris l'habitude de nous écraser d'un grand coup de trompe. Mais les temps changent, avec la sensibilisation de la population et des élus, avec les réseaux sociaux, qui amplifient la prise de conscience.* »



Bastien Moysan, dans son exploitation de Daoulas (Finistère), le 23 octobre. Didier Olive pour "Le Monde"

## « Je n'ai rien demandé au départ »

L'avenir de Bastien Moysan dépendra des décisions prises par le comité technique de la Safer du Finistère. Saisi après la vente aux enchères, l'organisme a préempté les terres tant convoitées. A ce stade, la vente est donc bloquée. Sauf recours d'un ou de plusieurs enchérisseurs, la Safer décidera, dans les prochains mois, de l'attribution des biens.

Bastien Moysan est candidat à leur acquisition, mais d'autres prétendants pourraient se manifester. Il devra, qui plus est, payer le prix fort, car la Safer n'a pas la possibilité de réviser un montant fixé lors d'une mise aux enchères

Le paysan a donc lancé un groupement foncier agricole (GFA) par le biais duquel tout citoyen peut devenir « coactionnaire » d'un ensemble de parcelles. A ce jour, il a réuni environ 40 000 euros en promesses de souscription, sur les 70 000 escomptés. « *Tous ces soutiens, c'est hyperémouvant et ça me donne plein de force* », confie-t-il.

Au rez-de-chaussée de sa ferme, son bureau s'est transformé en quartier général. « *J'ai l'impression de diriger une agence de communication et un cabinet d'avocats en plus de ma ferme, plaisante-t-il. Je n'ai rien demandé au départ. Je voulais juste garder mes terres, pouvoir les acheter à un prix juste, faire vivre ma famille et nourrir les habitants de la commune.* »

### **Nicolas Legendre**

Daoulas (Finistère), envoyé spécial